

Ministère des Richesses naturelles

Rapport annuel sur les observations de cochons sauvages envahissants : 2025



ontario.ca/cochons-sauvages

Aperçu

Le ministère des Richesses naturelles (MRN) recueille les signalements de cochons sauvages d'un bout à l'autre de l'Ontario, enquête sur les observations probables et s'efforce de retirer les cochons sauvages du territoire. Si les données disponibles indiquent qu'il n'existe pas de populations de cochons sauvages en Ontario, elles montrent toutefois que des cochons s'échappent régulièrement d'élevages, ce qui pourrait entraîner l'établissement de populations sauvages.

Des recherches menées dans d'autres territoires ont montré qu'il est plus efficace d'empêcher les cochons sauvages de s'établir que d'essayer de les gérer une fois établis. Une [étude du MRN](#) publiée en 2021 a révélé que les cochons sauvages présents en Ontario proviennent très probablement d'élevages plutôt que d'une migration en provenance de territoires voisins. En 2025, les cochons échappés continuent de représenter la totalité des signalements de cochons sauvages dans la province.



En Ontario, un cochon sauvage est défini comme tout porc se trouvant à l'extérieur d'une clôture et qui n'est ni contenu ni sous le contrôle physique d'une personne. Il s'agit donc de tous les cochons en liberté : les cochons domestiques et ventrus, les sangliers eurasiens et les hybrides.

Les cochons en tant qu'espèce envahissante

Les cochons sauvages comptent parmi les mammifères terrestres les plus envahissants au monde. En Ontario, les cochons sont une espèce envahissante faisant l'objet de restrictions en vertu de la [Loi de 2015 sur les espèces envahissantes](#). Certaines interdictions s'appliquent, notamment l'obligation des propriétaires d'aviser le MRN en cas de fuite de cochons. Les cochons échappés doivent être capturés ou abattus dès que possible. Les sangliers eurasiens vivants et leurs hybrides sont interdits dans la province. Le public est encouragé à signaler tout cochon sauvage ou tout signe de la présence de cochons sauvages au [programme du MRN](#) par courriel (wildpigs@ontario.ca) ou par téléphone (1 833 933-2355). Des ressources supplémentaires sont disponibles sur la page du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de l'Agroentreprise consacrée à la [gestion du bétail fugitif dans la collectivité](#) et aux [pratiques de clôture exemplaires](#).

Enquêtes

Le MNR détermine les observations à examiner en priorité en fonction de plusieurs critères, notamment :

- la certitude du témoin d'avoir observé un cochon sauvage
- le type de cochon observé (p. ex., un sanglier eurasien ou un cochon ventru de compagnie)
- les preuves visuelles (p. ex., des photos)
- le nombre de signalements dans une zone
- le nombre d'animaux signalés
- si les animaux ont été vus avec des petits
- depuis combien de temps on sait que les animaux sont présents dans cette région
- le degré de risque que les cochons se reproduisent à l'état sauvage ou constituent une menace pour les biens, le bétail ou la sécurité des personnes

Lorsque des cas prioritaires sont découverts, le MRN mène des enquêtes sur les lieux et assure un suivi à distance auprès des municipalités, des entreprises locales et des résidents, ou combine ces différentes méthodes.

Lorsqu'il est établi que des cochons sauvages sont présents dans une zone, le personnel installe des caméras de surveillance pour les localiser, effectue une surveillance à l'aide de drones et met en place des pièges permettant de les capturer vivants.

Résultats de 2025

Entre le 1er janvier et le 31 décembre 2025, le MRN a reçu 64 signalements de cochons sauvages en liberté provenant du public, du personnel du MRN, d'autres organismes, d'Internet et des médias. Sur les 64 signalements au total, 55 étaient uniques, c'est-à-dire des incidents distincts impliquant des cochons en dehors d'un enclos. Parmi ces observations uniques, 39 concernaient probablement des cochons et 16 étaient des observations peu fiables, soit des situations où la personne n'était pas certaine que ce qu'elle avait vu ou entendu était un cochon. Dans l'ensemble, le MRN a reçu moins de signalements de cochons sauvages en liberté jugés modérément ou très fiables qu'au cours des six années précédentes (moyenne : 90 signalements par an entre 2019 et 2024, figure 1). Le personnel a donné suite aux observations signalées en menant des enquêtes sur place dans 12 propriétés, a interrogé les résidents de 17 propriétés afin de recueillir des informations sur les cochons échappés et a laissé des renseignements sur le programme à 23 autres adresses.

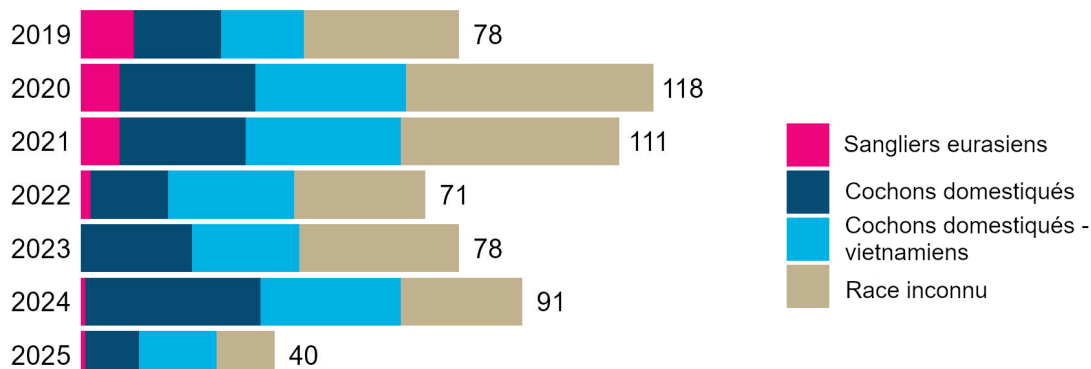


Figure 1. Types de cochons signalés au MRN au fil du temps par année de signalement, de 2019 à 2025. Les nombres à la fin des barres représentent le nombre total d'observations uniques de cochons sauvages avec un niveau de certitude modéré ou élevé durant chaque année de signalement. Les cochons observés sur plusieurs années sont comptés une seule fois par année civile.

Les observations de cochons sauvages sont classées en quatre catégories : cochons domestiqués, cochons ventrus, sangliers eurasiens et type inconnu (lorsque le type de cochon ne peut être vérifié à l'aide d'une photo ou n'est pas évident). En 2025, les observations de cochons sauvages signalées concernaient à 31 % des cochons de type inconnu, à 28 % des cochons domestiqués et à 38 % des cochons ventrus, tandis que seulement 3 % des observations concernaient des sangliers eurasiens (Figure 2a). Il a été établi que tous ces cochons s'étaient échappés d'enclos ou d'autres lieux de confinement. La plupart des cochons sauvages signalés étaient des animaux solitaires (44 %) ou des groupes sans petits (33 %), et certains ont été retrouvés morts (23 %; Figure 2b). Aucune observation de cochons accompagnés de petits n'a été signalée, et aucun de ces signalements ne semblait concerner des groupes établis se reproduisant dans la nature.

Une observation de plusieurs sangliers eurasiens échappés a été confirmée au cours de cette période, ce qui a conduit à la capture de 8 animaux.

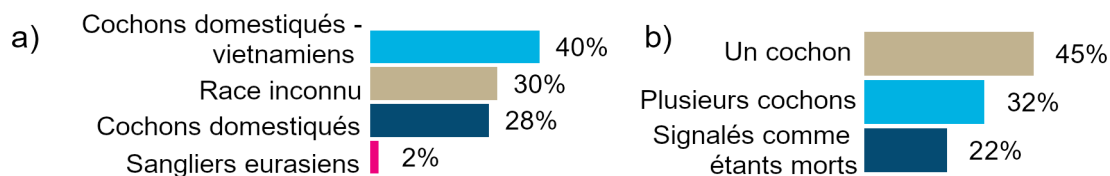


Figure 2. Types (a) et nombre (b) de cochons sauvages signalés au ministère entre le 1er janvier et le 31 décembre 2025.

Carte relative aux cochons sauvages

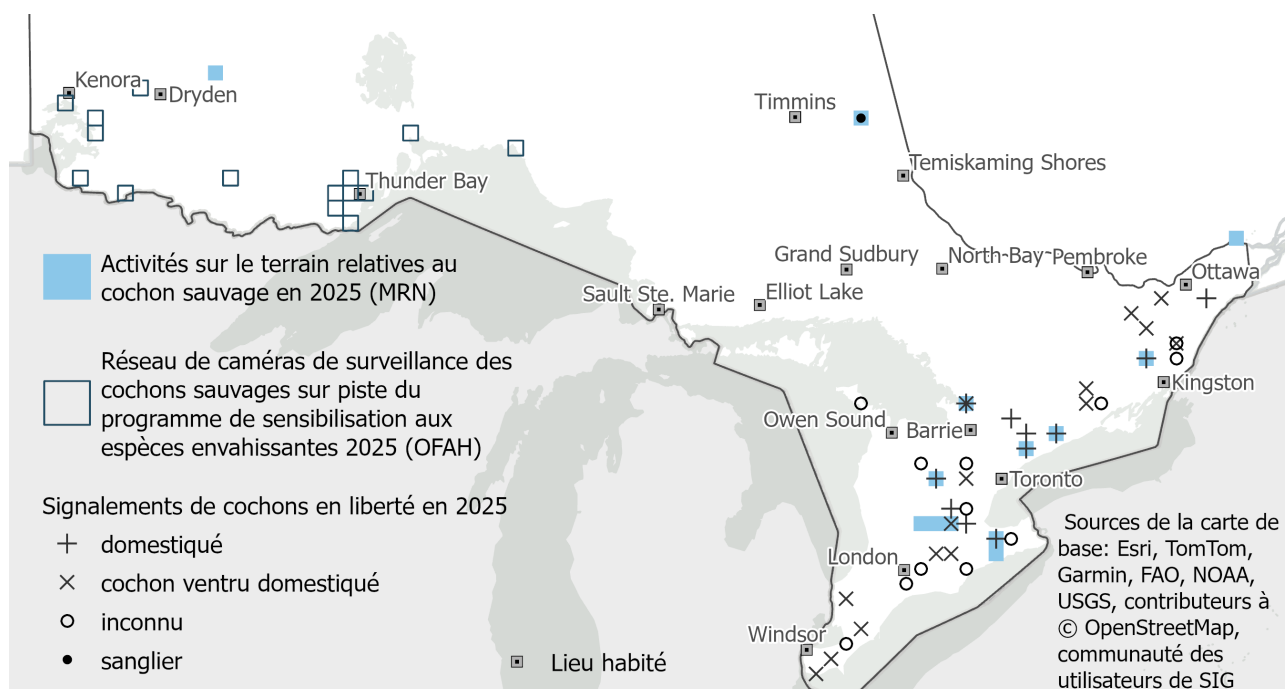


Figure 3. Observations de cochons sauvages et activités de terrain liées à la détection, à la prévention, à la gestion ou à l'élimination des cochons sauvages en Ontario en 2025. Les données sont agrégées sur une grille de 20 km x 20 km.

L'Ontario continue de collaborer et de transmettre des données sur les cochons sauvages au [Rapport canadien sur les porcs sauvages envahissants](#) et à [la carte nationale](#). La cartographie inclut à la fois les activités annuelles et les observations définies comme « résolues », ce qui comprend les cochons sauvages morts ou éliminés, les animaux de compagnie ou le bétail qui a été remis en captivité. Dans certains cas, les lieux faisant l'objet d'une enquête ne semblent pas coïncider avec une observation, ce qui peut s'expliquer par diverses raisons, notamment l'année de signalement, le fait que l'observation concernait une autre espèce, le fait que la zone et l'étendue de l'enquête aient évolué à mesure que l'équipe en apprenait davantage, ou encore le fait qu'il s'agisse d'une surveillance proactive.



Les résumés annuels se fondent sur la date à laquelle le cochon sauvage a été observé pour la première fois plutôt que sur la date à laquelle l'observation a été signalée. Par conséquent, les statistiques sommaires peuvent évoluer au fil du temps à mesure que de nouveaux signalements sont reçus, car ceux-ci ne sont pas toujours reçus l'année même où les cochons ont été observés.

Programme de surveillance des cochons sauvages de l'Ontario Federation of Anglers and Hunters (OFAH) (fédération des pêcheurs et des chasseurs de l'Ontario)

Le MRN collabore avec l'OFAH pour surveiller les cochons sauvages en Ontario. Dans le cadre du Programme de sensibilisation aux espèces envahissantes de l'OFAH, 30 caméras de surveillance ont été déployées dans le nord-ouest de l'Ontario en 2025, où la faible densité de population réduit les possibilités d'observations et de signalements de cochons sauvages par le public. Aucun cochon sauvage n'a été observé (Figure 3).

Public et sensibilisation

Le MRN sensibilise le public aux menaces que représentent les cochons sauvages envahissants. En général, la sensibilisation se fait en personne, sur notre site Web, sur les réseaux sociaux et en répondant directement aux questions du public, des intervenants et des médias. En 2025, le personnel a continué à répondre aux questions directes et à dialoguer avec les résidents lors des enquêtes et dans le cadre de l'International Plowing Match (Championnat international de labour) à Grassie, en Ontario (Figure 4). Toutefois, la plus faible couverture médiatique et la plus faible sensibilisation du public aux questions relatives aux cochons sauvages pourraient expliquer la diminution des signalements d'observations de cochons sauvages. Une campagne de sensibilisation plus complète en 2026 pourrait aider l'équipe à déterminer si l'absence de signalements est liée à l'élimination progressive des sangliers ou à un manque d'éducation et de sensibilisation du public en 2025. Il a été démontré que l'ampleur des mesures de sensibilisation est en corrélation avec le nombre d'observations de cochons sauvages en Ontario.



Figure 4. Spécimen empaillé de sanglier eurasiatique, espèce retirée de l'Ontario en 2024, exposé lors de l'International Plowing Match (Championnat international de labour) à Grassie, en Ontario.

Conclusion

Il n'existe toujours aucune preuve de l'existence de populations établies de cochons sauvages en Ontario. Toutefois, le risque que des animaux d'élevage s'échappent subsiste. Le MRN continuera d'assurer une surveillance et d'intervenir en cas de signalement de cochons dans la nature afin d'empêcher l'établissement de populations reproductrices en Ontario et d'éviter les répercussions économiques, agricoles et sur la biodiversité que celles-ci entraîneraient.

La recherche et le contrôle des cochons sauvages envahissants ne seraient pas possibles sans l'aide des nombreuses personnes qui ont signalé leurs observations de cochons sauvages. Le ministère remercie tous les participants à son programme de surveillance.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les cochons sauvages, y compris notre approche pour y faire face et la réglementation en vigueur, consultez la page www.ontario.ca/cochons-sauvages.

**Signaler une observation de
cochon sauvage**

wildpigs@ontario.ca | 1-833-933-2355.



Programme de surveillance des cochons sauvages de l'Ontario

2140, promenade East Bank
Peterborough (ON) K9L 1Z8

ontario.ca/cochons-sauvages

wildpigs@ontario.ca

1 833 933-2355

Ontario 

